

Agissons contre les violences sexistes et sexuelles dans les métiers du soin !

Une mobilisation nécessaire pour protéger les professionnelles

À l'occasion de la Journée Internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, la **Fédération CFTC Santé Sociaux** alerte sur une réalité préoccupante : les violences sexistes et sexuelles (VSS) qui persistent dans les métiers du soin, du médico-social et de l'aide à domicile. Ces violences, qu'elles soient verbales, psychologiques ou physiques, touchent de manière disproportionnée les femmes, qui constituent la majorité des effectifs dans ces secteurs essentiels mais encore sous-valorisés.

Des chiffres alarmants

- 30 % des salariées déclarent avoir été harcelées ou agressées sexuellement sur leur lieu de travail.
- 70 % des victimes ne signalent jamais les violences à leur employeur.
- Dans les métiers du soin, 88 % des professionnels sont des femmes, et ce pourcentage atteint 95 % dans l'aide à domicile.

Un silence persistant malgré les obligations légales

70 % des victimes n'osent pas signaler les violences à leur employeur, souvent par peur des représailles ou par manque de dispositifs adaptés. Dans les faits, de nombreux employeurs, qu'ils soient publics ou privés, ne respectent pas leurs obligations en matière de prévention et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles. Cette situation perpétue une banalisation des violences et laisse les victimes isolées.

La **Fédération CFTC Santé Sociaux** souligne également que la reconnaissance des violences comme accidents de travail ou de service reste sous-utilisée, privant les victimes de leurs droits spécifiques en termes de prise en charge et de réparation.

Nos propositions pour agir

Face à ce constat, la **Fédération CFTC Santé Sociaux** appelle à une mobilisation collective et propose les mesures suivantes :

- Renforcer la prévention par des formations régulières et obligatoires sur les violences sexistes et sexuelles, en impliquant tous les acteurs : employeurs, encadrants, ressources humaines et représentants du personnel.
- Créer des cellules d'écoute anonymes et indépendantes dans chaque établissement pour garantir un espace de parole sécurisé et confidentiel aux victimes.
- Sensibiliser les employeurs à leurs responsabilités légales et instaurer des chartes d'engagement pour des environnements de travail respectueux.
- Accompagner les victimes avec des soutiens psychologiques et juridiques adaptés, en collaboration avec des associations spécialisées.

Ensemble, mobilisons-nous !

Il est essentiel de dire non à toute forme de violence dans nos métiers essentiels. La dignité, la sécurité et la reconnaissance des professionnels du soin doivent être des priorités absolues. Pour en savoir plus sur nos analyses et recommandations, consultez notre site web : www.cftc-santesociaux.fr.

VOS CONTACTS CFTC :

Marion MILED, Membre du Conseil Fédéral en charge de la commission Infirmier·ère

Courriel : mmiled@cftc-santesociaux.fr – Tél. : 06.50.45.45.25

Frédéric FISCHBACH, Président

Courriel : president@cftc-santesociaux.fr – Tél. : 01.42.58.98.45

